

Le journal de la section UNSA Provence à consommer sans modération !

Sommaire:

Page 1 : Editio,
L'Arlésienne
Pages 2 et 3 : Mieux
que si c'était pis !
Page 4 : Interagir,
Bureau, la bouteille, la
GIPA
Page 5: A la Vachette
Page 6 : La cotisation

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AG UNSA :

La section Provence a
tenu son AG annuelle le
13 juin à Aix ; 15
participants pour ce
moment à la fois de
gravité, (l'état de
l'administration) et de
convivialité ! Un
nouveau bureau a été
élu.

(voir page 4)

il se chargera
d'assumer pendant un
an la représentation de
l'UNSA PROVENCE
auprès de
l'administration et votre
défense quand cela est
nécessaire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Une fausse erreur
n'est pas
forcément une
vérité vraie.

Pierre Dac

"EDITO : Reconnaissance, mémoire et devoirs.



En cette mi-juillet la nation reconnaît le rôle que jouent nos agents à son service en les faisant défiler le 14 juillet devant le pays et les médias nationaux et internationaux.

Depuis 13 ans, l'UNSA DOUANES réclamait ce geste, qui, s'il est

symbolique, est important pour nous, les gabelous qui suivent les traces de leurs aïeux et risquent leur vie parfois quotidiennement.

Photos captées lors du défilé du 14/7

Les morts en service de ces dernières années dans la lutte contre les malfrats, les agents qui ont interpellé un tueur et terroriste, l'an dernier à Marseille, ceux qui à tout moment dans leur service actif, peuvent être confrontés au pire sont ainsi reconnus.

Il nous vient en mémoire « certaine organisation », généralement peu modeste, qui pourfendait notre syndicat quand nous avons émis cette demande ; elle est restée silencieuse depuis quelque temps sur le sujet ! C'est mieux ainsi !

Pour autant ce symbole fort, s'il est important, devrait être accompagné des concrétisations corolaires.

Citons entre autres :

- **La fin de la disparité** entre les indemnités des uns et des autres parmi les forces de sécurité ; nous sommes les parents pauvres en la matière !
- **Le dernier complément** d'augmentation de l'IR de 6 points ; une aumône au prix des coupes de cheveux présidentielles, (elle stagne actuellement à 74 points).
- **les effectifs en Co** pour assumer la charge de travail.
- **La fin des fermetures sauvages** d'unités via le PSD.
- Etc.



Espérons qu'Hélène ne nous joue pas l'arlésienne !

Interrogée par l'UNSA lors du CTR du 11 juillet, sur la fermeture d'Arles et le transfert à Nîmes, la directrice générale a assuré que les agents de la BSI d'Arles bénéficieront des mesures sociales et priorités afférant aux restructurations et qu'elle l'écrirait !

C'est ce que les agents réclament en vain depuis 6 mois en compagnie de l'intersyndicale et particulièrement de l'UNSA qui est intervenue sans relâche auprès des DR, DI, DR de A/1 !

De la même façon le DI nous a affirmé ne rien entreprendre (voir article sur audience), sans engagement d'Hélène... Nous serons vigilants !

Mieux que si c'était pis !

L'UNSA a eu l'occasion de rencontrer le DI lors du CTDI du 24 juin et d'une longue audience le 12 juillet dernier.

Ci-après les éléments à retenir :

CTDI du 24/06/16

Ordre du Jour concernant la DR de Provence :

- Création d'un poste d'adjoint au directeur, soumis au vote
- Point d'information sur la création d'un service spécialisé « Tabacs » à Aix en Provence

La CGT boycottait (loi El khomri)

1/ Création d'un poste d'adjoint au DR dans la direction de Provence.

Il s'agit de fusionner les postes des 2 chefs de pôles, PAE et POC existant depuis la réforme AG en 2006.

En réalité, le poste de chef du Pôle PAE avait déjà été supprimé des effectifs de la DR de Provence par Moret.

Le DI ne fait que mettre en conformité effectif réel / implanté. Il dit qu'il est très attaché au rôle d'adjoint DR ou DI.

Pour le DR de Provence, cela a du sens suite à la création des divisions fonctionnelles surv et fiscale, les pôles PAE et POC ne disparaissant pas. (pour nous : mais leurs chefs oui ! sic !)

Le DI a rappelé qu'il tenait au maintien des DR Pce et Marseille, leur spécialisation : Marseille Dédouanement, Pce Fiscalité, devrait assurer leur pérennisation. Le poste d'adjoint, cela existe déjà en Corse. Une réflexion sur ce sujet est en cours au niveau national

Pour l'UNSA, nous sommes intervenus en estimant qu'il s'agit de faire 1 pas en avant et 2 pas en arrière : On défait ce qu'on a fait avec la réforme AG en 2006.

Si une réflexion est en cours au niveau national pourquoi ne pas attendre ? Pourquoi la DI de Marseille est toujours à la pointe des réformes ?

De plus aucune réflexion ni dialogue n'ont eu lieu avec les OS, et il est un peu tôt pour tirer des conclusions du fonctionnement des divisions fonctionnelles moins de 6 mois après leur démarrage. ...

Vote UNSA et autres OS de l'intersyndicale contre.

Abst : CFDT (sans s'être exprimée), empêchant ainsi une seconde étude du sujet !

2/ Information sur la création du pôle tabacs à Aix.

Le DI veut finaliser ce projet qui ne concerne plus les tabacs de Nice ni de Gap qui conservent la totalité de leurs prérogatives, (la nouvelle est un excellent test cardiaque pour Moret qui voulait tout regrouper à Aix !).

Le DI participera au prochain GT à Aix, pour finaliser les effectifs, certaines modalités d'organisation, (service indépendant ou non), mise en place de cellules de contrôle polyvalentes, etc.

Audiences UNSA sur les différents sujets concernant la DR de Provence:

le 28/06/2016 avec le DR, le 12/07/2016 avec le DI.

Les principaux sujets concernant Provence sont actuellement :

-**Le changement de Directeur** à Provence prévue pour début novembre. Conséquence M Coquio, ne souhaitant pas s'engager sur du long terme, il nous est resté à voir certains dossiers en cours :

-**La création du poste d'adjoint** au DR plus exactement la suppression des 2 postes de chef de pôle suscite l'inquiétude des agents de la DR, (articulation et rôle du PAE et POC avec fonctionnement des divisions surv et Fiscalité).

L'UNSA a demandé un bilan du fonctionnement des div avec clarification de leur rôle et celui des PAE et POC. Demande acceptée par le DR et le DI, affaire à suivre.

-**La création du pôle tabacs** :-2 GT ont déjà eu lieu (voir Info Provence n°7), le prochain aura lieu en présence du DI, un CT devrait se tenir avant la fin de l'année.

-**Sur les différents services de Pce**, l'UNSA a insisté auprès du DR et du DI sur la nécessité de pérenniser les différentes résidences de la DR.

1) **Pour Avignon CO**, il faut suivre l'évolution suite à la mise en place des cellules de contrôles polyvalentes, et du nouveau code des douanes de l'UNION (CDU).

Réponse affirmative du DR, pour le CDU échéance prévue 01/05/2019

Pour Le DI, pas encore de suivi sur l'impact du CDU à son niveau.

2) Pour TOULON CO :

Selon le DI et DR :

- Le transfert des tabacs est urgent, le renforcement des effectifs pour gestion du DAFN est prévu.
- Par contre, semble systématiquement oublié par le DR et le DI le service de Brégaillon, (pas de paris-spé cet été, oubli du DR ???, pas d'étude réelle sur l'évolution du trafic et donc des effectifs nécessaires.
- L'UNSA a demandé du renfort auprès du DR et une étude sérieuse de la situation au DI.
- Pour les paris spé cet été, les délais sont dépassés dixit le DI – Bravo, on s'en doutait!
- Pour l'évolution de la charge de travail, le DI va demander à la divisionnaire d'aller sur place et de se pencher sur le sujet. On va suivre de près parce que les promesses d'amélioration ne datent pas d'hier.

3) GAP CO conserve l'intégralité de ses missions. A quand les effectifs corollaires ?

4) Sur les services VITI CI, confirmation du DR de pérenniser les 3 implantations Aix en Pce, Avignon et Draguignan. Mais la suppression de la RL de Cairanne est confirmée ! Rappelons que cela fait plus de 10 ans qu'ils voulaient fermer cette RL !!!

5) La RR d'Aix

Transfert prévu à la RI en 2019, 1^{er} GT sur le sujet général prévu le 2 septembre à Marseille.

- Volonté du DI de trouver un reclassement sur place pour les agents, le pôle tabacs pourrait être une partie de la solution.

6) Sur les SRE et SRA

Le dossier n'est pas enterré, volonté de regroupement des SRA. Pour les SRE de Marseille et Provence, le DI souhaite faire des propositions d'organisation sans regroupement total.

7) Sur les services SU :

Principales informations :

- réintégration des agents de la CIC d'Avignon au sein de la brigade à l'automne, c'est une volonté du DR et du DI. L'UNSA y est favorable. Les interventions extérieures (de partis extrémistes !) sont peu goûtées par l'administration.
- Pas de renfort prévu pour la brigade de Gap, nous avons insisté sur les difficultés liées à l'Etat d'urgence, notamment avec la présence au Col de L'Echelle, exigence du Préfet. (voir article sur la visite ministérielle). Le DR et le DI, ont promis de veiller à ce que cela n'excède pas la période d'Etat d'urgence, (pas de bol avec le drame de Nice, il vient d'être prolongé...) Dossier à suivre, on surveille, la patience a des limites.

8) information principale : Fermeture de la Brigade d'Arles

- Volonté du DI qui parle de fusion avec la Brigade de Nîmes, mais pour la DR de Provence c'est bien une fermeture d'unité avec perte d'emplois ...
- Le DI subordonne cette fermeture à l'obtention de garanties écrites pour les agents à la fois pour suivre leur emploi et bénéficier du dispositif d'accompagnement social. La DG l'a promis suite à question UNSA DOUANES, au CTR du 11/07. **Le DI attend, a confirmé qu'il renonce à son projet si pas de garanties !**
- Si garanties obtenues, il suivra le processus habituel, GT, puis CHSCT et enfin CT si possible fin 2016 ou début 2017 ; il promet également un sondage auprès des agents pour connaître leurs désidératas, et adaptera les effectifs selon... A noter : la nomination d'un rédacteur au perso « référent accompagnement social » pour toutes questions sur Arles (Maryse Marsot).

Rappelons que l'UNSA est contre ce projet qui supprime des effectifs de fait, crée des problèmes sociaux dans une brigade aux résultats incontestables ; du moins quand on la laisse travailler sereinement !

Suite à ces deux rencontres : nous ne sommes pas étonnés outre mesure, un an après l'arrivée de M. Savary :

Globalement, avec le nouveau DI la méthode a changé, la discussion est possible et même certaines avancées, (mais en regard avec le pire annoncé et initié par son prédécesseur) : gestion du regroupement tabac, SRE, abandon du rattachement délirant de Brégaillon à Marseille, maintien de Gap, cellules de contrôles, etc.

Mais la feuille de route est tout de même bien suivie : fusion des Brigades de Marseille, fermeture d'Arles, regroupement tabacs, SRA etc. en clair : le PSD (même softisé) est mis en place sans dire son nom....

It's a long road to go !

Interagir :

Nous vous demandons de nous remonter vos difficultés soit directement soit pas un militant UNSA local ; nous pourrions ainsi assurer une meilleure prise en charge des dossiers face à l'administration. Vous trouverez ci-après le nouveau bureau de notre section et les coordonnées des militants :

Bureau UNSA Provence:

SECRETAIRE REGIONALE:

Cécile Dewasmes: **Tel:** 06 01 76 18 18

Mel : roude.unsa@bbox.fr

SECRETAIRES REGIONAUX ADJOINTS:

Véronique Roudière: **Tel:** 09 70 27 91 73

Mel : vero.roudiere@yahoo.fr

Jean-luc Rouffia: **Tel:** 06 15 53 72 25

Mel: rouffia.jean-luc@orange.fr

MEMBRES:

Eddy Gastelier: **Tel:** 07 82 00 19 44

Mel : eddy.gastellier@douane.finances.gouv.fr

Gwanaëlle Josse: **Tel:** 06 33 17 11 78

Mel: gwenaelle.josse@orange.fr

Joris Derrouch: **Tel:** 06 82 42 85 30

Mel: joris.derrouch@orange.fr

Noëlle Boldin : **Tel:** 06 61 54 12 64

Mel: noelle.boldin@dbmail.com

Jean-Luc: Selvay: **Tel:** 06 03 33 92 03

Mel: jeanluc.selvay@hotmail.fr

Frédéric Serrres: **Tel:** 06 66 20 67 79

Mel: freddoserres@live.fr

La Bouteille à moitié pleine de vide!

Le Secrétaire général national de la CFDT (Niçois) se félicite dans une publication nationale du maintien de 10 douaniers à Cannes (alors que Moret supprimait tous les services locaux Su et Co), par le biais d'un PUD (*1) et en profite comme de coutume pour critiquer les autres organisations syndicales qui ne se satisfont pas de voir la moitié des effectifs implantés il y a quelque temps, supprimés... On a les joies qu'on peut !

Quant au service public qui s'en soucie ? Sinon les OS critiquées !

(*1) PUD : pôle unique douanier



La GIPA reconduite :

Conformément à la demande de l'UNSA Fonction publique, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) est reconduite, le décret ayant été publié au JO du 28 juin 2016.

Elle constitue une sorte de compensation de perte de pouvoir d'achat de certains agents dont la rémunération a peu augmenté ces dernières années. Il ne s'agit que d'un pis-aller, la seule manière de garantir le pouvoir d'achat consistant à relever régulièrement la valeur du point d'indice. Elle permet surtout au gouvernement de se prévaloir de compenser le gel du point d'indice effectif depuis 2010

Qui est concerné par la GIPA ?

La GIPA, prime individuelle en vigueur depuis 2008, concerne tous les fonctionnaires titulaires civils des trois versants de la fonction publique, certains magistrats et militaires, et les agents non titulaires employés de manière continue sur la période de référence fixée, pour 2016, du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015. Elle repose donc sur le principe suivant : lorsque l'avancement automatique à l'ancienneté de l'agent et le montant de revalorisation annuel de la valeur du point fonction publique sont inférieurs à l'inflation, le fonctionnaire a alors droit à une prime qui garantit le maintien de son pouvoir d'achat. Cette mesure concerne naturellement aussi tous ceux qui pour la période considérée sont à l'indice sommital (c'est-à-dire terminal, en non pas en phase terminale) de leur grade.

Comment la calculer ?

La GIPA résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur la période de référence de 4 ans précitée et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) sur cette même période. L'agent peut donc en bénéficier si l'évolution de son traitement brut est inférieure, sur cette période de référence, à celle de l'indice des prix à la consommation. Voici les chiffres applicables pour calculer la GIPA 2016 : * taux de l'inflation : + 3,08 % ; * valeur moyenne du point en 2011 : 55,5635 euros ; * valeur moyenne du point en 2015 : 55,5635 euros. En fait, la GIPA compare le traitement perçu au 31 décembre 2015 à celui perçu 4 ans plus tôt. S'il est supérieur de 3,08 % ou plus, rien n'est perçu. Dans le cas contraire, une indemnité différentielle est mise en place.

L'UNSA Fonction publique propose un outil qui vous permet, à partir de vos indices majorés 2011 et 2015, de savoir si vous pouvez bénéficier de la GIPA et quel en sera le montant, (voir site UNSA FP)

La GIPA ne garantit que le pouvoir d'achat du traitement détenu en 2011 : tout avancement vient en déduction et au final l'agent paie l'inflation sur sa carrière. En principe, à la Ville, les agents concernés sont crédités en une fois sur la paie du mois de novembre.



A la vachette !

« Le mardi 21 juin, sur la commune de la Vachette (05), point situé dans le rayon des douanes à une quinzaine de kilomètres de la frontière italienne, la brigade des douanes de Gap a présenté ses missions dans le cadre de l'état d'urgence à l'occasion d'un contrôle mixte douane/gendarmerie, devant la ministre de la fonction publique, Annick Girardin.

A cette occasion, la ministre a félicité et remercié les douaniers et les gendarmes pour leur totale mobilisation et implication dans le cadre du rétablissement des contrôles aux frontières en précisant que "la sécurité des personnes et du territoire commençait par cela". » **(Extrait d'aladin)**



Si cette dame dite « Girardin » (qui la connaît ?) de son petit nom Annick, avait gardé quelque lucidité malgré l'altitude, (elle est née en Bretagne et était députée de ST Pierre et Miquelon) sans doute s'est-elle interrogée sur les conditions d'exercice locales des missions par nos gabelous ! On ne sait ?

Son passage dans le secteur n'est bien entendu sans aucune corrélation avec son appartenance au PRG, parti du député du coin !

Parce que la Vachette lieu-dit d'une commune de 600 habitants à 1400 M d'altitude avec un col à plus de 1700 M, pour se rendre compte du contrôle aux frontières dans le cadre de l'état d'urgence, il y a peut-être mieux !

Et pour se rendre compte de l'état de nos forces en douane, il y a mieux ! Mais lui a-t-on dit ? On ne sait ?

Car si cette récente « nommée » avait pris le temps de recevoir les organisations syndicales, elle aurait su sûr ! Nous aurions fait mieux que de lui susurrer d'ailleurs :

- Les principaux cols des départements frontaliers (05 et 04) de la DR de Provence tenus par les gendarmes, et la PAF depuis l'abandon des frontières par la Douane.
- Faute de gabelous suffisants : + de 70 en 1993 et seulement 14 en 2016, alors que la dernière restructuration locale prévoyait 21 agents...
- Des équipes de 6 effectuant des services au point de contrôle avec + de 250 KMS aller-retour.
- Leur hiérarchie située à 150 KMS de leur unité.
- Les conditions de travail l'hiver, etc.

Depuis des mois l'UNSA demande une amélioration des conditions de vie et des effectifs pour cette brigade, sans succès... Il paraît que 14 agents c'est bien suffisant... Pour tenir deux départements !



A l'UNSA, je paye moins ! Comparez toutes les cotisations !

Désormais grâce à la réduction d'impôt ou au nouveau crédit d'impôt, la cotisation syndicale est aidée à hauteur de 66%.

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de leur montant sauf pour les contribuables déclarant des frais réels, le montant de la cotisation syndicale est alors intégré à 100% dans les frais déclarés. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

Exemple : je cotise 100€, je déclare cette somme sur ma déclaration d'impôt, je bénéficie d'une réduction de mon montant imposable de 66€. Cela me coûte finalement 34€ pour une année.

Vous pourrez comparer les cotisations d'autres organisations, souvent bien plus élevées, notre barème 2016 (ci-après) conduit les personnels aux plus bas revenus à payer, réellement, une contribution mensuelle égale à un café. Le tout pour une qualité de service efficace et dédiée aux agents avant tout.

COTISATIONS ANNUELLES 2016			
ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani	27	9	0€75
AC 2ème classe	64	21	1€75
AC 1ère classe	69	23	1€91
ACP2 et 1	84	28	2€33
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
RETRAITÉS			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone : – 06.01.76.18.18 – 06.26. 76. 15. 60

Courriel : roude.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de PROVENCE

Journal imprimé au local UNSA Douanes

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille

